

---

**COOPERATION TOGO-ITALIE**

---

**APPUI A LA CREATION D'UN  
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, D'UN  
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ET D'UNE  
CHORALE NATIONALE**

---

**OPERATEUR : Direction de la Promotion des Arts et  
de la Culture/Ministère de la Communication et  
Culture**

---

# **APPUI A LA CREATION D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, D'UN ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ET D'UNE CHORALE NATIONALE**

---

## **1 - CONTEXTE**

**La musique est un moyen de communication et d'expression collective efficace. Savamment dosée, elle participe au dialogue des cultures et à la compréhension entre les peuples.**

**Comme les autres arts, la musique détient un caractère d'universalité qui lui vient du fait que son système de base est commun à toutes les civilisations. La pratique musicale passe toujours par la maîtrise des matières telles que : histoire, étude des formes, naissance et évolution des styles, analyse, organologie etc.**

**C'est dans cette optique que la réforme de l'enseignement au Togo opérée en 1975 visait la résurrection de certaines disciplines négligées (musique, dessin...) et pourtant indispensables à la formation d'un homme complet. Elle était censée donner donc, dans les nouveaux programmes, une importance aux disciplines fondamentales que sont le dessin, l'enseignement ménager et la musique.**

**Dans la même foulée, les états généraux de la communication et de la culture tenus à Lomé du 15 au 23 juin 1992 recommandaient la création d'un Institut Supérieur de l'Action Culturelle comprenant un conservatoire de musique. Le Département de la Culture soucieux du rôle de la musique dans le développement du Togo entend ouvrir un conservatoire de musique et créer un orchestre philharmonique et une Chorale nationale avec l'aide des Pays amis ;**

## **2 – STATUT JURIDIQUE**

Le Conservatoire de Musique, l'Orchestre philharmonique et la Chorale nationale seront des établissements publics à caractère professionnel sans but lucratif et dotés de personnalité civile et de l'autonomie financière. Ils seront placés sous la tutelle du Ministère en charge de la Culture.

## **3 – DESCRIPTION**

Le Conservatoire de musique, l'Orchestre philharmonique et la Chorale nationale seront des structures de formation musicale et de production artistique. Ils comprendront à terme des blocs administratif, pédagogique, résidentiel, de production artistique, sans oublier les blocs annexes.

## **4 - JUSTIFICATION**

Le Conservatoire de Musique trouve sa justification d'une part dans les multiples actes posés par les Autorités togolaises sur le plan institutionnel, d'autre part dans les contraintes que le métier de musique pose aux professionnels du secteur.

## **5 – OBJECTIFS**

Les objectifs que les trois (3) structures précitées visent sont :

- combler le vide institutionnel relatif au centre de formation musicale au Togo ;
- assurer une formation spécialisée aux enseignants et autres spécialistes et professionnels de la musique ;
- recycler un certain nombre de musiciens dans les domaines connexes de la musique ;
- promouvoir la recherche musicale ;
- produire de la musique de qualité ;
- organiser des ateliers, séminaires, colloques etc.

## **6 – MOYENS A METTRE EN ŒUVRE**

Le démarrage du Conservatoire de Musique nécessite l'acquisition de matériel pédagogique, de matériel roulant et d'entretien. L'Etat togolais mettra le local à disposition.

**EQUIPEMENT SOLLICITE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>QTE</b>
<i>i) Cordes</i>	
1 <sup>er</sup> Violon	6
2 <sup>e</sup> Violon	6
Violon alto	6
Violoncelle	6
Contrebasse	6
<i>ii) Bois</i>	
Piccolo (petite flûte)	
Hautbois	6
Clarinette	6
Basson	6
Flûte traversière	6
Flûte à bec (8 soprani, 8 alti, 8 ténors, 8 basses)	20 32
<i>iii) Cuivres</i>	
Cor	8
Trompette + 20 embouchures	8
Trombone ténor	8
Trombone basse	8
<i>iv) Percussions</i>	
Caisse claire	6
Grosse caisse	6
Cymbale 14 - 16 - 18	6
Tambourin	6
Castagnette	6
Triangle	6
Batterie complète avec siège	2
Orgue (5 octaves)	2
<i>v) Divers</i>	
Pupitre	100
Diapason	10

### Autres requêtes

- **Machines à coudre pour les couturiers du ballet national, de la troupe nationale et de la chorale.**
- **Stage de formation pour les couturiers des groupes artistiques du Togo ;**  
**NB : Effectif à déterminer d'un commun accord ;**
- **Stage de formation pour les formateurs en musique ;**  
**NB : Effectif par promotion à déterminer d'un commun accord.**
- **Outil informatique avec les logiciels de composition musicale ;**
- 
- **Partitions musicales ;**
- 
- **Documents de musique sur la théorie musicale ;**
- **Matériel roulant pour les structures précitées.**